

ma question et m'a suggéré de parler après lui, vous me permettez de prendre quelques instants de la Chambre pour rappeler un peu ce qui se passait à la Chambre des communes, en 1961, sur la question d'un plébiscite national comme celui que nos amis demandent actuellement dans leur sous-amendement.

Mes premières paroles, évidemment, puisque je ne prononcerai qu'un bref discours, seront pour dire que je suis très fier d'avoir été présent cet après-midi, alors que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) a prononcé un discours qui, à mon sens,...

(Traduction)

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand le ministre d'État (M. Dupuis) s'est levé, on a eu l'impression, de ce côté-ci de la Chambre, que c'était pour poser une question. Selon la décision rendue ici même la semaine dernière, tout ce qu'un député a à faire pour permettre à un autre de lui poser une question, c'est de lui céder la parole. Or, il semble que le ministre soit en train de prononcer un discours. A cette fin, il faudrait que la présidence lui ait accordé la parole, ce qu'elle n'était pas sur le point de faire. Le député de notre côté a permis au ministre de lui poser une question, mais voilà que celui-ci se lance dans un discours.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'honorable député d'Acadia ne pouvait permettre qu'on lui pose une question sans le consentement unanime de la Chambre, car son temps de parole, sans compter le très généreux supplément que lui avait accordé la présidence, était écoulé. La parole est au ministre d'État (M. Dupuis).

**M. Horner (Acadia):** S'agit-il d'un discours ou d'une question?

(Texte)

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit, au début de mes remarques, que puisque l'honorable député d'Acadia (M. Horner) a dit qu'il n'avait pas le temps de répondre à ma question, je prononcerai un discours, et voici mon discours.

J'étais à dire que j'étais heureux d'être présent à la Chambre des communes, cet après-midi, lorsque le chef du Nouveau parti démocratique a prononcé ce qui est, à mon sens, un discours historique, au-dessus de toutes considérations partisans, et je tiens à profiter de l'occasion pour le féliciter sincèrement de son apport au débat.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de m'engager à mon tour dans un débat à tendance politique, mais je tiens simplement à rappeler...

(Traduction)

**M. Nugent:** Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il vient de dire [L'hon. M. Dupuis.]

que le chef du Nouveau parti démocratique a fait un discours survolant de très haut tout esprit de parti et qu'il voulait l'en féliciter. Aurait-il l'amabilité d'expliquer comment il peut concilier cela avec son rôle de chef de la publicité, faisant du battage pour le modèle trifolié, au nom du gouvernement?

(Texte)

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, évidemment si l'honorable député qui vient de poser la question était intelligent, sa question serait intelligente, mais que voulez-vous, on ne peut donner ce que l'on ne possède pas.

Monsieur l'Orateur, j'ai posé tout à l'heure une question à l'honorable député d'Acadia. L'honorable député aurait dû probablement être très prudent avant de prononcer son discours, car en janvier 1961, alors que le gouvernement conservateur, dirigé par celui qui est aujourd'hui chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) ne prenait pas de décisions, un député conservateur, M. Régnier, a cru bon de présenter à la Chambre, vu l'indécision de son chef, une proposition de référendum ou plébiscite national.

A cette occasion, monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège avait des choses à déclarer.

Évidemment, je ne veux pas prendre tout le temps qui m'est alloué pour lire le discours de l'honorable député, mais je vais en citer quelques passages qui feront réfléchir mes amis conservateurs.

Écoutez bien ceci. C'est l'honorable député d'Acadia qui, le 23 janvier 1961, à la Chambre des communes, alors que le chef actuel de l'opposition était premier ministre, souverain, avec une majorité écrasante à la Chambre des communes, disait ceci:

(Traduction)

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois connus et respectés. D'ici 1967, année de la célébration du centenaire canadien, nous espérons que notre pays continuera à prendre de l'expansion.

Les provinces sont justement en pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de mettre au point une formule qui permettra au Canada de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans avoir à faire entériner les modifications éventuelles par le gouvernement britannique. Le jour où nous aurons trouvé la solution, nous aurons franchi une autre étape de la voie qui mène au statut de nation vraiment indépendante. Lorsque nous franchirons cette étape, lorsque nous fêterons notre centenaire, nous devrions, il me semble, nous sentir en droit de posséder un drapeau réellement distinctif.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, celui qui a dit cela, c'est le député conservateur d'Acadia, qui vient de reprendre son siège, quand il siégeait du côté du gouvernement Diefenbaker. Je l'en félicite, je suis d'accord avec lui, et c'est pour le féliciter que je me suis levé.